



Information

CORONAVIRUS COVID – 19

Informations

COVID-19

Quelles sont les mesures sanitaires à respecter au parc Les Aigles du Léman ?

Nous vous informons que suite aux dernières annonces gouvernementales, et afin de respecter les mesures sanitaires, l'accès au parc Les Aigles du Léman sera soumis au Pass sanitaire pour toutes les personnes de plus de 17 ans.

Voici les modalités pour visiter le parc à compter du 21 juillet prochain, selon le site du gouvernement :

- vaccination (schéma complet), 7 jours après la 2^{ième} dose ;
- test négatif de moins de 72h pour l'accès aux grands événements concernés ;
- test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19.

Le Pass sanitaire sera à présenter en version papier ou numérique obligatoirement à l'accueil. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre contribution.

À compter du 1^{er} septembre, le pass sanitaire sera obligatoire pour les +de 12 ans.

Les achats de billets se font directement au parc.

Quelles sont les mesures sanitaires à respecter dans le parc ?

- Respecter les gestes barrières
- Respecter la distanciation d'un mètre au minimum
- Privilégier le paiement par CB
- Se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique mise à votre disposition.